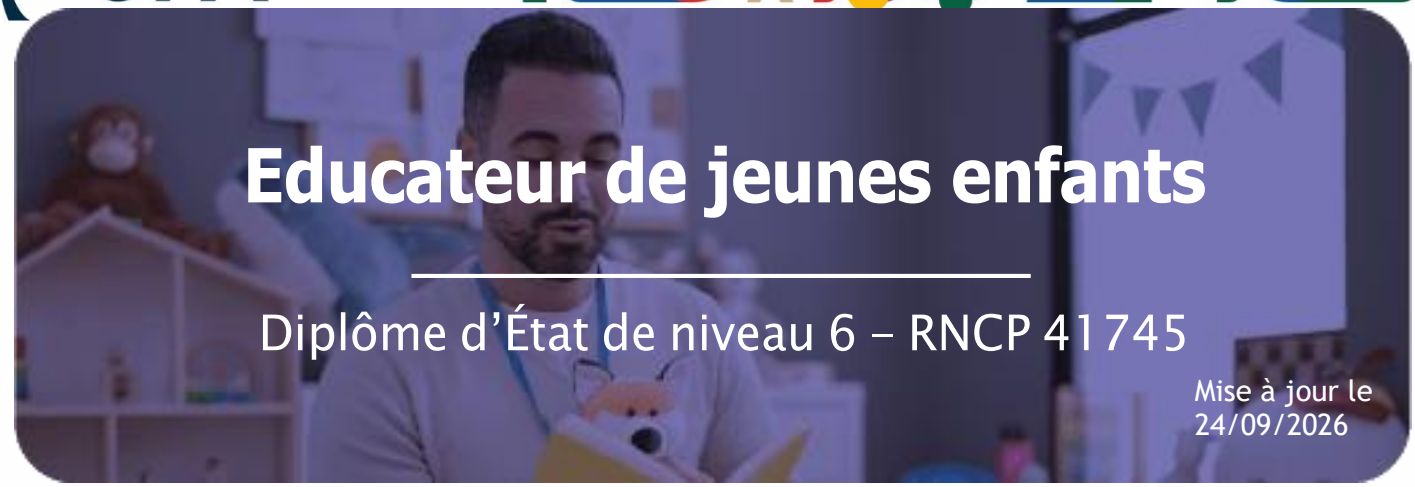
CFA SANITAIRE ET SOCIAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Educateur de jeunes enfants

Diplôme d'État de niveau 6 – RNCP 41745

Mise à jour le 24/09/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

ÊTRE CAPABLE DE

- Instaurer une relation et un accompagnement du jeune enfant en coopération avec la famille et dans son environnement.
- Elaborer et mettre en œuvre le projet social, éducatif et pédagogique en direction du jeune enfant, en coopération avec sa famille.
- Concevoir et conduire de l'action éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle.
- Elaborer de l'action éducative en lien avec les cadres institutionnels et les partenaires.
- Contribuer à la compréhension et à l'évolution de domaine éducatif et social de la petite enfance.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Être titulaire du baccalauréat, être titulaire d'un certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV.
- Obtenir une promesse d'embauche et sous réserve du nombre de place disponible.
- Satisfaire aux épreuves de sélections (ParcourSup)

DURÉE DE LA FORMATION

- 36 mois selon le parcours du candidat.

DISPENSES ET ALLÈGEMENT DE LA FORMATION

- En fonction de certains parcours de formation préalablement suivis, les candidats peuvent bénéficier d'allègements ou dispenses de formation.

CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE- 1505 heures + 12h d'accompagnement individuel

- **Bloc 1 : 504 heures - concevoir et conduire un accompagnement social global favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie**
- **Bloc 2 : 504 heures - favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation**

- **Bloc 3 : 252 heures - s'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale**
- **Bloc 4 : 245 heures - s'inscrire dans un contexte professionnel du travail social**

CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE 1925 heures (55 semaines)

- L'apprenti doit effectuer une mise à disposition auprès d'un public différent.

MÉTHODES MOBILISÉES

- De cours théoriques, de séminaires ; de cours méthodologiques ; d'ateliers collectifs ou d'auto-formation ; de projets tutorés ; de travaux d'initiation à la recherche (analyse bibliographique, enquêtes terrain, etc.) ; de restitution de travaux par les étudiants ; de suivi individuel et/ou en groupe, etc.

INSCRIPTION ET RENTREE

- Modalités d'admission : Inscription sur ParcourSup.
- Les épreuves de sélection : selon le référentiel et selon l'institut de formation.
- Processus d'admission : débute en janvier de l'année N pour une rentrée en septembre de l'année N.
- Consulter nos écoles partenaires pour obtenir les dates précises de rentrée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- BC1 : Contrôle continu et épreuve conclusive
- BC2 : Contrôle continu
- BC3 : Contrôle continu
- BC4 : Contrôle continu

L'évaluation de la formation pratique n'entre pas dans le cadre du contrôle continu ni de l'épreuve conclusive. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation concertée, entre le référent professionnel, l'étudiant et le responsable de formation. Cette évaluation figure dans le livret de formation.

POURSUITE D'ÉTUDES

- De poursuivre dans le cadre d'une mobilité horizontale et de dispenses de certification des formations d'ASS, ES, ETS, CESF sous conditions de sélection.
- De poursuivre dans le cadre d'une mobilité verticale et dans le respect des conditions d'accès aux diplômes supérieurs du travail social (CAFDES, DEIS).
- De poursuivre au regard de la validation des acquis, des études supérieures universitaires.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Le CFA accueille et accompagne les personnes en situation de handicap.
- Une référente handicap : Léa TUPINIER (06.77.61.49.52 / l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr)

COÛT DE LA FORMATION

- Gratuité pour les apprentis. Les coûts de formation sont pris en charge par les OPCO pour les employeurs du secteur privé. Pour les employeurs des trois fonctions publiques, devis sur demande.